Fini le papier ! Votre macaron de stationnement annuel devient un e-macaron

Bonne nouvelle ! Votre macaron de stationnement annuel devient un macaron électronique. Vous n'avez plus besoin d'apposer un support papier derrière votre pare-brise.

Désormais, le contrôle de votre droit de stationnement se fait à partir de la plaque d'immatriculation de votre véhicule.

Le e-macaron, comment ça marche ?

Votre plaque d'immatriculation est votre nouveau macaron.

1

Plus besoin d'apposer une vignette papier.

2

L'agent du stationnement scanne la plaque d'immatriculation grâce à son appareil de contrôle.

3

Il interroge la base de données centralisée de la Fondation, qui enregistre tous les droits de stationnement électroniques.

4

L'agent peut immédiatement vérifier si le véhicule stationné est au bénéfice d'un droit de stationnement valable.

www.geneve-parking.ch

FONDATION DES PARKINGS

Avantages du e-macaron

Pratique
Plus besoin de coller ou décoller un document derrière votre pare-brise.

Fiable
Fini les oublis de macarons et les amendes qui vont avec.

Ecologique
Plus de papier ni de support plastique.

Sécurisé
Le système électronique est infalsifiable.

Questions fréquentes

J'ai plusieurs voitures. Puis-je avoir plusieurs plaques sur mon e-macaron ?
Non, vous pouvez avoir une seule plaque.

Je souhaite résilier mon e-macaron, comment faire ?
Pour cela, il vous suffit d'envoyer un courriel à admin@fondation-parkings.ch.

Je ne sais plus quand mon macaron expire, où puis-je trouver l'information ?
L'information figure sur le courrier d'attribution du e-macaron que vous avez reçu.

Je change d'immatriculation et je possède un e-macaron, comment dois-je faire pour transférer mon droit de stationnement ?
Vous devez nous transmettre votre nouvelle carte grise. Nous effectuerons alors le transfert.

Vous avez encore des questions ? Vous avez besoin d'aide ?
Contactez-nous au 022 827 49 98, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 ou rendez-vous sur www.geneve-parking.ch/fr/e-macaron

Septembre 2024